



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1838**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1838 intitulé :

« Règlement décrétant un emprunt de 9 700 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et de terrains assujettis au droit de préemption (Règlement parapluie) »

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 5 juin 2023.

QUE le règlement a été approuvé le 17 juillet 2023 conformément à la loi pour un emprunt de 9 700 000 \$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 31^e jour du mois de juillet 2023.

Jean St-Antoine, avocat
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca